



GUIDE SUR LA
PRÉPARATION
DES **DEMANDES**
DE BOURSES
AUX ORGANISMES
SUBVENTIONNAIRES



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de droit

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Ce *Guide sur la préparation des demandes de bourses aux organismes subventionnaires* est destiné aux étudiants de 2^e et 3^e cycle de la Faculté de droit qui souhaitent obtenir du financement, sous forme de bourse, dans le cadre de leur projet d'études et de recherches. Il contient une description des programmes de bourses des organismes subventionnaires ainsi qu'une partie dédiée à la préparation d'une demande auprès de ces organismes.

Ce document se veut un outil d'accompagnement pour obtenir du financement dans le cadre de votre projet d'études aux cycles supérieurs. Vous y trouverez les principales informations dont vous devrez prendre connaissance lors de la préparation de votre demande de bourse : choix de l'organisme, du programme de bourse, étapes à suivre pour la rédaction d'une demande, etc. Ces informations sont d'ordre général et présentées sous une forme synthétique : il vous est donc fortement recommandé de ne pas vous limiter au contenu de ce *Guide* lorsque vous préparez une demande auprès d'un organisme subventionnaire. Le *Guide* contient également des liens vers d'autres documents qui vous seront utiles dans vos démarches.

La lecture attentive de ce *Guide* constitue un bon point de départ dans le processus d'une demande de bourse. De plus, nous vous invitons à consulter la documentation mise en ligne par les organismes subventionnaires sur leur site Internet, ainsi que celle mise à la disponibilité des étudiants par le Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF). La Faculté de droit, ainsi que le BBAF, restent disposés à répondre à vos questions. En cas de besoin, vous pouvez communiquer en tout temps avec le conseiller à la gestion des études de la Faculté, dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous :

Sylvain Lavoie
Conseiller à la gestion des études des 2^e et 3^e cycle
Faculté de droit, Pavillon Charles-De Koninck
1030, avenue des Sciences-Humaines, Local 5128
Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6
Tél. : 418 656-2131, poste 5221 Téléc. : 418 656-7714
<http://www.fd.ulaval.ca/>

Un merci particulier à M. Vincent Bouchard, étudiant à la maîtrise, qui a travaillé à la réalisation de ce Guide. Sa rigueur et son professionnalisme ont permis de mener à terme ce projet et ainsi de soutenir la formation à la recherche des étudiants gradués.

Dans ce document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DES PROGRAMME DE BOURSES	3
2. LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	5
1. Les conditions d'admissibilité des programmes de bourse du CRSH	5
1.1 Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand Bombardier et Bourses de maîtrise du CRSH	
1.2 Bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph Armand-Bombardier et Bourses de doctorat du CRSH	
1.3 Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	
1.4 Programme de bourses d'études supérieures du Canada – Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith	
2. Les conditions d'admissibilité des programmes de bourses du FQRSC	6
2.1 Bourses de maîtrise (B1)	
2.2 Bourses de doctorat (B2)	
2.3 Bourses de doctorat en recherche pour étudiants étrangers (DS)	
3. LES ÉTAPES DE LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE BOURSE AUX ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES	9
1. L'identification de l'organisme approprié	9
2. La mise sur pied d'un projet de recherche	9
3. La préparation de la demande	9
3.1 Le guide d'instruction et le formulaire de demande	
3.2 Les répondants	
3.3 La présentation du projet de recherche	
3.3.1 Le fond	
3.3.2 La forme	
4. LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES	11
1. La qualité de votre dossier académique	11
2. Vos aptitudes à la recherche et vos expériences pertinentes dans ce domaine	12
3. La pertinence et l'intérêt scientifique de votre projet	12



1

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE BOURSES

Les organismes subventionnaires sont des fonds constitués par la loi, soit fédérale, soit provinciale, qui ont comme objectif premier de favoriser la recherche et la formation des chercheurs en leur offrant différentes occasions de financement, en fonction de leurs orientations. Pour le domaine du droit, ces organismes sont le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC). Ces organismes offrent du financement aux étudiants qui accomplissent des recherches substantielles dans le cadre de leur diplôme universitaire. Une description sommaire des programmes de bourses de ces organismes est donnée dans la partie qui suit.

AU NIVEAU FÉDÉRAL

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier ; Bourses de maîtrise et de doctorat

Site Internet:

<http://www.sshrc-crsh.gc.ca/>

Dépôt de la demande :

La date limite à laquelle vous devez soumettre votre demande est le 7 octobre 2011 pour une bourse de doctorat, et le 4 novembre 2011 pour une bourse de maîtrise. Cette demande doit être déposée à la direction des programmes des cycles supérieurs de la Faculté qui en fait l'évaluation. L'Université se charge ensuite d'envoyer les demandes qu'elle recommande au CRSH.

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier (BESC) offre des bourses de maîtrise non renouvelables, d'une valeur de 17 500 \$ et valables pendant 12 mois uniquement. Les bourses de doctorat ont une valeur de 35 000 \$ par année pendant 36 mois. Ces bourses doivent être utilisées dans les universités canadiennes reconnues :

- par des étudiants inscrits à un programme d'études de maîtrise ou de doctorat ;
- dans une discipline financée par le CRSH.

Le programme de bourses de doctorat du CRSH offre également des bourses de 20 000 \$ par année pendant 12, 24, 36 ou 48 mois. Le CRSH détermine la valeur et la durée de la bourse selon le nombre de mois d'études à temps plein (ou l'équivalent) complétés par le candidat à la date proposée d'entrée en vigueur de la bourse.

Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier

Site Internet:

<http://www.vanier.gc.ca/fra/home-accueil.aspx>

Dépôt de la demande :

Vous devez remplir le formulaire électronique au moyen du système de présentation des candidatures *RechercheNet* avant le 22 septembre 2011 et faire parvenir une copie de vos relevés de notes officiels au Bureau des bourses et de l'aide financière. L'Université procède ensuite à la recommandation des candidatures.

Mis sur pied pour recruter les meilleurs étudiants du doctorat, ce programme offre des bourses d'études d'une valeur de 50 000 \$ par année pendant une période pouvant atteindre 3 ans. Les bourses s'adressent aux étudiants qui se démarquent par l'excellence de leur dossier universitaire et par leurs réalisations.

Programme de bourses d'études supérieures du Canada – Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents qui détiennent une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier ou une bourse Vanier. Des suppléments d'au plus 6 000 \$ sont accordés aux détenteurs d'une de ces bourses pour aider à défrayer les coûts des séjours de recherche à l'étranger d'une durée de trois à six mois.

AU NIVEAU PROVINCIAL

Le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)

Site Internet:

<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/fr/accueil.php>

Dépôt de la demande:

La date limite à laquelle vous devez soumettre votre demande est le 13 octobre 2011 pour une bourse de doctorat, et le 12 octobre 2011 pour une bourse de maîtrise. Cette demande doit être déposée en ligne sur le site Internet du FQRSC. Les programmes de maîtrise avec essai ne sont pas admissibles, ainsi les diplômes d'études supérieures spécialisées.

Programme de bourses de recherche

Maîtrise (B1) : 15 000 \$/an (6 sessions maximum)

Doctorat (B2) : 20 000 \$/an (9 sessions maximum)

Bourses de doctorat en recherche pour étudiants étrangers (DS)

20 000 \$/an (9 sessions maximum)

À NOTER:

Il est important de savoir que les bourses des organismes subventionnaires (CRSH, FQRSC et FRSQ) ne sont pas cumulables. Vous pouvez toutefois présenter des demandes à plus d'un organisme pour augmenter vos chances d'obtenir une bourse. Les comités d'évaluation peuvent juger différemment votre candidature d'un organisme à l'autre.

Comme boursier, vous serez autorisé à occuper un poste rémunéré d'au plus 150 heures par session, soit l'équivalent de 10 heures par semaine.



2

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Vous retrouverez, dans cette partie, un exposé général des conditions d'admissibilité des candidats selon les diverses bourses offertes. La plupart des informations sont tirées du site Internet des organismes subventionnaires. Pour plus de détails, référez-vous à la documentation mise en ligne par les organismes.

Les conditions d'admissibilité peuvent varier d'un programme de bourse à l'autre selon votre statut d'étudiant, canadien ou étranger par exemple. Il est important d'avoir la certitude d'être admissible à un programme de bourse avant d'entamer la préparation d'une demande. Sinon, votre dossier sera rejeté automatiquement. Afin d'éviter de perdre un temps précieux en préparation, soyez certain d'avoir bien compris ces conditions d'admissibilité avant de vous engager dans d'autres démarches.

1. LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROGRAMMES DE BOURSES DU CRSH

1.1 Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier et Bourses de maîtrise du CRSH

Pour présenter une demande de bourse, vous devez :

- être citoyen ou résident permanent du Canada ;
- faire une demande dans le cadre de votre premier diplôme de maîtrise, ou l'équivalent, et ne pas avoir effectué plus de 12 mois d'études supérieures à temps plein à la date d'entrée en vigueur de la bourse. (Toutes les études antérieures au niveau des cycles supérieurs, peu importe la discipline, serviront à déterminer si vous êtes admissible ou non) ;
- avoir obtenu une moyenne de première classe, telle que définie par votre université, au cours de chacune des deux dernières années d'études à temps plein, ou l'équivalent ;
- ne pas avoir déjà reçu une bourse du CRSH, du CRSNG ou des IRSC dans le cadre de vos études de maîtrise ;
- ne pas soumettre de demande de bourse d'études supérieures au CRSNG ou aux IRSC durant l'année universitaire 2011-2012.

1.2 Bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph Armand-Bombardier et Bourses de doctorat du CRSH

Pour présenter une demande de bourse, vous devez :

- être citoyen canadien ou résident permanent ;
- faire une demande de financement dans le cadre de votre premier doctorat, ou l'équivalent ;
- être inscrit ou prévoir vous inscrire à un programme de doctorat dans le domaine des sciences humaines ;
- ne pas avoir déjà reçu une bourse du CRSH, du CRSNG ou des IRSC pour entreprendre ou terminer un doctorat ou un programme combiné de maîtrise et de doctorat ;
- ne pas soumettre de demande de bourse d'études supérieures au CRSNG ou aux IRSC durant l'année universitaire 2011-2012.

1.3 Bourses d'études supérieures du Canada Vanier

Pour être admissible à une bourse Vanier, il faut que :

- votre candidature ait été présentée par une seule université canadienne ayant reçu une attribution du Programme ;
- vous sollicitiez du soutien financier afin d'entreprendre votre premier programme de doctorat ;
- vous ayez l'intention d'effectuer, au cours de la session d'été ou de l'année universitaire suivant l'annonce des résultats, des études supérieures et de la recherche à temps plein au niveau du doctorat au sein de l'université ayant présenté votre candidature ;
- vous n'avez pas effectué plus de 20 mois d'études de doctorat au 1^{er} mai 2012 ;
- vous ayez obtenu une moyenne de première classe, telle que définie par votre université, au cours de chacune de vos deux dernières années d'études à temps plein ou l'équivalent ;
- vous n'avez pas déjà reçu de bourse de doctorat du CRSH, du CRSNG ou des IRSC pour entreprendre ou compléter un programme de doctorat.

1.4 Programme de bourses d'études supérieures du Canada – Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith

Pour être admissible à cette occasion de financement, vous devez :

- être citoyen canadien ou résident permanent au moment de la date d'échéance ;
- être inscrit dans un établissement canadien admissible au moment de présenter votre demande ;
- effectuer le voyage à l'étranger proposé **au plus tôt** à la date limite du concours ;
- ne pas avoir détenu de supplément pour études à l'étranger Michael-Smith au cours de vos études supérieures ;
- avoir accepté ou détenir l'une des bourses suivantes :
 - une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting-et-Charles-Best dans une discipline appuyée par les IRSC ;
 - une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell ;
 - une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier ;
 - une bourse Vanier.

2. LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROGRAMMES DE BOURSES DU FQRSC

2.1 Bourses de maîtrise (B1)

Les bourses de maîtrise (B1) s'adressent spécifiquement aux étudiants citoyens canadiens ou résidents permanents domiciliés au Québec depuis au moins un an, à la date de clôture du concours.

Les étudiants qui sollicitent une bourse de maîtrise doivent avoir obtenu une moyenne moyenne cumulative de A- (3,67/4,33) ou l'équivalent lors de leurs études de 1^{er} cycle universitaire. Les relevés de notes universitaires de tous les programmes suivis doivent accompagner la demande. Il est important de savoir que les notes obtenues dans le cadre de diplômes non pertinents au programme d'études pour lequel la bourse est demandée ne seront pas considérées.

2.2 Bourses de doctorat (B2)

Les bourses de doctorat (B2) s'adressent spécifiquement aux étudiants citoyens canadiens ou résidents permanents domiciliés au Québec depuis au moins un an, à la date de clôture du concours.

Pour les candidats au doctorat, aucune moyenne cumulative minimale n'est requise, mais votre dossier devra avoir atteint le seuil minimal d'excellence requis par les règles du programme du Fonds. Vous avez intérêt à mettre en valeur vos expériences de recherche et professionnelles si vous avez obtenu une moyenne cumulative inférieure à A- au cours de vos études de deuxième cycle.

2.3 Bourses de doctorat en recherche pour étudiants étrangers (DS)

Depuis l'automne 2011, le FQRSC offre des bourses aux étudiants étrangers qui désirent entreprendre ou poursuivre des études doctorales au Québec dans les disciplines relevant des sciences humaines et sociales, des arts et des lettres. Ce programme de bourses a pour objectif de stimuler l'intérêt des étudiants étrangers à entreprendre ou poursuivre des études doctorales au Québec et d'aider financièrement les meilleurs candidats étrangers désirant réaliser un doctorat.

Pour être admissible à ce programme de bourses, vous devez :

- satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité à la date de fermeture du concours, soit le 1^{er} novembre 2011 ;
- avoir été présélectionné par un établissement universitaire québécois au plus tard le 30 septembre 2011 ;
- ne pas avoir déjà obtenu une bourse d'excellence pour étudiants étrangers du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec ou d'un des fonds subventionnaires de l'État québécois ;
- ne pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada ;
- ne pas avoir présenté une demande de résidence permanente en vertu des lois canadiennes de l'immigration.

En plus des conditions mentionnées ci-haut, vous devez prendre note que les programmes de cotutelles ne sont pas admissibles à ce programme et que vous ne pouvez demander une bourse pour effectuer des études préparatoires.





3

LES ÉTAPES DE LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE BOURSE AUX ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

1. L'IDENTIFICATION DE L'ORGANISME APPROPRIÉ (DÈS QUE LES FORMULAIRES SONT RENDUS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET ; ± 3 MOIS AVANT LE DÉPÔT DE LA DEMANDE)

Après avoir ciblé le programme de bourses qui vous intéresse et vous être assuré d'y être admissible, vous devez vous procurer le guide d'instructions ainsi que le formulaire de demande disponibles sur le site Internet de l'organisme choisi. **Lisez-les attentivement et à plusieurs reprises** afin de bien en connaître le contenu. Ce sont ces documents qui contiennent l'exposé le plus précis des attentes de l'organisme.

Lors de votre lecture, repérez les critères d'attribution et d'évaluation. N'oubliez pas que ce sera en fonction de ces derniers que votre dossier sera examiné. Tenez aussi compte de la date limite qui constitue le premier critère d'admissibilité.

2. LA MISE SUR PIED D'UN PROJET DE RECHERCHE

Le fait d'avoir consulté la documentation rendue disponible par les organismes subventionnaires pourra vous mettre sur une piste quant au projet que vous souhaitez entreprendre.

À ce stade, vous pouvez commencer à mettre sur pied votre projet de recherche. N'hésitez pas à demander la collaboration de votre directeur de mémoire ou de thèse, ou à toute autre personne avec laquelle vous vous sentez à l'aise de travailler. Ces personnes pourront vous apporter de l'aide dans le développement de votre projet.

Lors de la première ébauche de votre projet, vous devez d'abord définir votre sujet ainsi que votre question de recherche. La constitution d'un échéancier préliminaire doit aussi être entamée. Le fait de savoir où vous dirigerez votre projet dès le commencement vous avantagera lors des étapes ultérieures de la préparation de votre demande de bourse.

Le début de la rédaction de votre projet de recherche peut s'avérer être une étape laborieuse. C'est pourquoi vous ne devez pas hésiter à demander de l'aide lorsque nécessaire. Ces démarches seront récompensées par le fait que les différents éléments de votre projet de recherche seront mieux articulés (problématique, objectifs, méthodologie et calendrier de réalisation) que si vous travaillez en solitaire.

Si vous n'êtes pas encore fixé en ce qui a trait au champ d'études de votre projet de recherche, faites une première ébauche et votre directeur vous aidera à le préciser davantage. Le plus simple est d'élaborer un projet qui soit le plus possible de vos champs d'intérêts actuels.

3. LA PRÉPARATION DE LA DEMANDE

3.1 Le guide d'instructions et le formulaire de demande

Le guide d'instructions et le formulaire de demande constituent les outils les plus importants qui sont à votre disposition pour la préparation de votre demande de bourse. Il faut donc suivre les instructions qui y sont indiquées le plus **exactement** possible. Prenez soin de :

- 1) Respecter tous les délais ;
- 2) Respecter l'espace alloué à chaque section ;
- 3) Joindre à la demande toutes les pièces exigées par l'organisme et **non davantage**.

3.2 Les répondants

Une fois le sujet de recherche choisi, vous devez engager des démarches auprès de répondants afin d'obtenir des lettres de recommandation. Il peut s'agir entre autres de professeurs, de directeurs de recherche, de responsables de stage, qui possèdent des qualifications établies dans votre domaine d'études, ainsi qu'en recherche.

Vous devez choisir des répondants qui vous connaissent bien et qui seront en mesure d'évaluer positivement votre candidature. Par exemple, ceux-ci pourront s'appuyer sur vos succès académiques, ou sur la qualité de votre travail en tant qu'auxiliaire de recherche ou d'enseignement, s'il y a lieu.

Faites part de votre projet de recherche et de vos réalisations à vos répondants, afin qu'ils trouvent les arguments nécessaires à la recommandation de votre demande. Les échanges que vous aurez avec eux leur permettront d'étayer les éléments positifs dont ils feront ensuite mention dans leur lettre de recommandation.

Accordez un délai d'au moins trois semaines aux répondants à qui vous demandez de fournir une lettre de recommandation. Il est nécessaire de **communiquer à l'avance avec eux** afin de leur laisser suffisamment de temps pour produire une lettre de recommandation qui mettra adéquatement en valeur vos expériences et aptitudes.

3.3 La présentation du projet de recherche

La façon dont vous présentez votre projet de recherche est un élément essentiel que prendront en compte les évaluateurs de l'organisme subventionnaire. Un projet très pertinent mais mal présenté verra ses chances d'être financé fortement diminuées. À cette étape, vous devez mettre en valeur vos aptitudes et expériences de recherche pertinentes.

3.3.1 Le fond

Un projet bien présenté expose clairement les hypothèses soutenues ou la question de recherche sur laquelle vous vous penchez. L'évaluateur doit connaître rapidement l'orientation que prendra votre projet. Rappelez-vous que les évaluateurs ont plusieurs dossiers à analyser. Ces éléments doivent donc apparaître clairement dans la présentation de votre projet de recherche afin qu'il soit compréhensible dès sa première lecture.

Évitez de poser des questions de recherche supplémentaires dans plusieurs parties de la demande. Cela peut occasionner de la confusion dans l'esprit des évaluateurs quant aux objectifs spécifiquement poursuivis et signale une forme d'éparpillement néfaste pour votre demande.

Expliquez pourquoi le sujet choisi est important, c'est-à-dire de quelle manière le projet entrepris contribue au domaine de recherche auquel il se rapporte. Voici quelques exemples :

- Il s'agit d'un sujet qui n'a jamais été examiné jusqu'ici, ou dont les recherches qui s'y sont intéressées n'en sont encore qu'à leur balbutiement ;
- Il s'agit d'un sujet bien connu et déjà étudié plusieurs fois auparavant, mais auquel le chercheur s'intéresse avec un angle nouveau ;
- Il s'agit d'un sujet nouveau, mais lié à un domaine de recherche déjà bien connu.

Les objectifs doivent être énoncés en termes clairs. Ceux-ci doivent indiquer avec précision ce que vous avez l'intention d'accomplir par l'intermédiaire de votre formation et de votre projet. La pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs visés doit aussi être soulignée.

Profitez-en pour mettre en valeur vos aptitudes et vos expériences de recherche (essai et mémoire, communications dans des colloques, publications d'articles scientifiques, expérience d'assistantat, participation à des projets de recherche, etc.). Vous pouvez aussi faire valoir les applications concrètes de votre projet, ses retombées sociales escomptées ou ses implications pour la communauté. Finalement, liez vos propos avec les priorités de l'organisme.

3.3.2 La forme

La forme est un aspect extrêmement important de la demande de bourse. Celle-ci doit présenter une forme structurée. Les points les plus importants et ceux que vous désirez mettre en valeur (expérience de recherche, publication, dossier académique, etc.) doivent être apparents. Les évaluateurs doivent être en mesure de retrouver « intuitivement » ces informations dans votre demande.

Utilisez un **langage clair**, en évitant autant que possible les abréviations, les acronymes et le jargon spécialisé (sauf lorsque cela est indiqué ou nécessaire pour la compréhension). Votre demande doit être présentée de telle façon qu'un profane pourrait la comprendre, sans pour autant être simpliste. Les évaluateurs sont généralement au courant des grands enjeux d'un domaine, mais ne sont pas nécessairement spécialistes du sujet spécifique retenu par l'étudiant.

Somme toute, votre demande doit attester de votre bonne connaissance du vocabulaire de recherche (objectifs, questions de recherche, méthodologie) et des concepts que vous utilisez.

Soignez la qualité du français. La règle est de lire et relire de nouveau votre demande de bourse pour garantir que le français utilisé est adéquat. Faites relire votre demande par votre directeur de recherche ou des collègues pour vous en assurer.

4

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES

Une fois votre demande de bourse finalisée, celle-ci sera transmise à l'organisme subventionnaire qui l'évaluera à son mérite. Les organismes subventionnaires ont chacun leurs propres critères d'évaluation qui varient en fonction des diverses bourses offertes. Vous devez prendre connaissance de ces critères au moment où vous ciblez la bourse pour laquelle vous choisissez de faire une demande. De façon générale, l'évaluation des demandes est fondée sur trois critères principaux, dont la pondération peut varier selon le programme de bourses sélectionné.

1. LA QUALITÉ DE VOTRE DOSSIER ACADÉMIQUE

Sous ce point, les évaluateurs prendront généralement en compte votre moyenne cumulative, votre avancement dans le programme d'étude par rapport à sa durée, les bourses et prix que vous avez reçus, etc.

Vous devez avoir obtenu une moyenne cumulative de A- (3,67/4,33) lors de vos études de 1^{er} cycle pour être admissible à une bourse de maîtrise du FQRSC. Au CRSH, puisque l'évaluation des demandes est d'abord soumise à un comité institutionnel, la moyenne exigée est définie à partir des critères déterminés par chacune des universités. Les candidatures retenues sont ensuite remises au comité de sélection du CRSH qui en fait l'évaluation et les classe en deux catégories : la liste A comprend les candidatures recommandées ; la liste B comprend les candidatures non recommandées. Le CRSH avise ensuite tous les candidats du classement de leur demande par écrit.

Au doctorat, il n'y a pas de moyenne minimale requise ; c'est plutôt l'ensemble de votre dossier universitaire qui sera évalué.



2. VOS APTITUDES À LA RECHERCHE ET VOS EXPÉRIENCES PERTINENTES DANS CE DOMAINE

Les évaluateurs seront attentifs à la qualité de la présentation générale de votre dossier, la qualité de la recherche que vous envisagez, la pertinence de vos expériences et de vos réalisations, ainsi que les aptitudes identifiées dans les lettres de recommandation de vos répondants.

N'hésitez pas à faire ressortir votre plus-value!

En outre, vous devez faire la preuve que vous avez :

- les qualités pour mener à bien votre projet de recherche: pensée critique, de jugement, aptitudes analytiques, originalité, etc ;
- des expériences pertinentes qui vous rendent qualifiés pour la recherche que vous avez entreprise. Notez bien que les expériences en recherche ne sont pas exclusivement celles acquises via les postes d'auxiliaires de recherche. En effet, d'autres activités telles la pratique privée et la participation à l'organisation de conférences sont aussi vues comme des expériences de recherche pertinentes.

3. LA PERTINENCE ET L'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE DE VOTRE PROJET

La pertinence de votre projet sera évaluée et elle dépendra souvent de votre capacité à « vendre » celui-ci. Il est donc important de souligner les objectifs que vous poursuivez dans votre projet et d'en expliquer la portée. L'originalité de votre projet ainsi que sa contribution potentielle au domaine de recherche auquel il est associé seront aussi déterminantes. Le projet présenté doit être clair et se montrer convaincant, en plus de montrer les qualités suivantes :

- clarté des objectifs scientifiques ;
- pertinence de la méthodologie selon les objectifs visés ;
- originalité de votre projet de recherche ;
- contribution à l'avancement des connaissances dans votre domaine ;
- retombées sociales (s'il y a lieu).

À NOTER :

Quelques programmes de bourses prévoient que soient évalués certains autres éléments particuliers, tels que vos qualités de leadership, votre implication dans la communauté, la justification de votre choix de directeur de recherche ou d'établissement universitaire, etc. Il vous appartient de prendre connaissance de l'ensemble de ces critères d'évaluation au moment où vous choisissez la bourse pour laquelle vous déposez votre demande. Les réponses des organismes subventionnaires arrivent généralement au mois d'avril suivant la demande.

EN RÉSUMÉ :

Les comités de sélection des organismes subventionnaires évaluent les candidats selon des critères d'ordre scolaire, soit :

- les résultats académiques obtenus, que reflètent les relevés de notes, les prix ou bourses et les mentions ;
- le programme d'études et de recherche et la contribution éventuelle à l'avancement des connaissances ;
- l'expérience professionnelle et universitaire pertinente, notamment la formation en recherche, dont témoignent les articles publiés et les communications faites à des conférences ;
- les évaluations de deux répondants ;
- pour le CRSH, l'évaluation du département (pour les candidats inscrits à une université canadienne).

CONCLUSION

Le dépôt d'une demande de bourse auprès des organismes subventionnaire est un exercice qui demande beaucoup d'investissement en termes de temps et de préparation. Il est donc primordial que vous accordiez à ce processus un soin particulier afin de maximiser vos chances de réussite. Dans tous les cas, les bénéfices que vous obtiendrez au terme de ces démarches, que votre candidature soit retenue ou non, valent amplement les efforts engagés. Il s'agira d'une occasion pour vous d'approfondir vos connaissances dans votre domaine, en plus de faire progresser votre projet de recherche. Par ailleurs, les chances qu'un projet bien présenté et bien monté soit financé sont bien réelles : il vous appartient de les saisir.

BON SUCCÈS !



Faculté de droit, Pavillon Charles-De Koninck
1030, avenue des Sciences-Humaines, Local 5128
Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6
Tél. : 418 656-2131, poste 5221 Téléc. : 418 656-7714

<http://www.fd.ulaval.ca/>